



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction Jeunesse, Sports,
Territoires,
DFCPAJI_D2024_0242

Organisation d'un concert dans le cadre de Tourcoing Plage

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique

Considérant que l'évènement de « clôture de Tourcoing Plage » se déroulera le samedi 27 juillet 2024, dans le parc Clémenceau. Cet événement, à l'initiative de la Ville, accueillera de nombreuses compagnies artistiques, associations et prestataires.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec le groupe « Velour Band » pour l'organisation d'un concert au parc Clémenceau le 27 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Le montant versé au groupe a été fixé à 800 € net.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **11 SEP. 2024**

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Accusé réception en Préfecture le : **11 SEP. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **11 SEP. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0242

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/09/2024

Objet : Organisation d'un concert dans le cadre de Tourcoing plage au parc Clémenceau par le groupe Velour Band

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 11/09/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0242 - D_cision Concert Velour Band pour Tourcoing plage.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240911-DAJI_D2024_0242-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/09/2024

